



Licenciement avec mise à pied

Par **Cookies92**, le **05/12/2016** à **13:54**

Bonjour

Depuis aujourd'hui je suis mise à pied en guise d'un licenciement

Motif vol

Aucunes caméra sur mon lieu de travail

Ma direction doit juste avoir lettre de mes collegues et peut être photos espion

Quel recours puis je avoir

Le licenciement ne me dérange pas car harcelée depuis une longue période et comme j'ai 24 ans d'ancienneté dans cette entreprise je n'en peux plus

Mais j'ai peur d'un depot de plainte

Merci de vos reponse

Cdt

Par **Visiteur**, le **05/12/2016** à **14:28**

Bonjour,

Le vol était donc lié à un harcèlement ?

Par **morobar**, le **05/12/2016** à **17:09**

Bonjour,

[citation]Quel recours puis je avoir [/citation]

Franchement ce n'est pas l'accusation qui vous offusque, mais la peur d'une plainte.

J'en déduis que l'accusation est justifiée, et que vous n'avez comme recours que de vérifier la facture que l'employeur ne manquera pas de vous présenter.